TOURCOING

Usine municipale à gaz. — Le directeur de l'Usine municipale à gaz de Tourcoing informe le public que, par suite de la création récente d'un service supplémentaire de vente de coke à domicile, le dépôt de la rue du Conditionnement n'a plus d'utilité et sera supprimé à partir du 28 juin courant.

Les grèves

A la filature Masurel-Leclercq

Une délégation des ouvriers fileurs, rattacheurs et bâcleurs de la filature Masurel-Leclercq, rue du Collecteur, a eu une entrevue hier matin avec le patron, entrevue qui n'a donné aucun résultat, le patron ayant déclaré qu'il fermerait plutôt son établissement que de faire droit à la réclamation qui lui est soumise, le paiement à la journée au lieu de la rétribution au compte.

A la filature Herbaux-Tibeauts

On sait que dans cette filature ce sont les bâcleurs qui ont cessé le travail demandant une augmentation de 0.25 par jour. Cette grève d'apprentis a entraîné la cessation de travail des fileurs et des rattacheurs.

Le patron a déclaré aux bâcleurs qu'ils aient à s'informer si les bâcleurs des autres filatures sont payés le prix qu'ils réclament eux-mêmes. Si oui, ils auront à l'en informer et il étudiera la question.

A la fonderie Lamourette

Toujours la même situation. La solution de la grève reste pendante au sujet du supplément de salaire à fixer pour les heures supplémentaires. Le patron se déclare retenu par une question de principe. Il ne veut pas inaugurer dans son établissement une pratique qui n'est pas en vigueur ailleurs. On nous affirme cependant qu'il est des établissements similaires où les heures supplémentaires sont rémunérées dans les proportions que réclament les mouleurs à savoir 2 heures pour 3.

Si cela est réellement, MM. Lamourette agiraient sagement selon nous, en mettant un terme à un conflit préjudiciable aux deux parties.

Un gamin tombé dans le canal. — Hier soir, vers sept heures trois quarts, un gamin de 9 ans 1/2, Gustave Castelain, dont les parents demeurent rue Lacépède, 14, était assis sur le mur de quai du canal, au quai du Havre, et s'amusait à pêcher.

L'enfant s'étant trop penché en avant, perdit l'équilibre et piqua une tête dans le bassin. Un ouvrier terrassier, M. Adolphe Mégout, qui se trouvait là, *sauta à l'eau en se tenant à une* chaîne de garde-fou que lui tendit l'agent Rich. également sur les lieux au moment de l'accident. Le gamin fut ainsi retiré sain et sauf. Il a été porté au Café Charles, où on lui a prodigué quelques soins, après quoi il a regagné son domicile.

Puisse le danger qu'il a couru lui servir de leçon à lui et aux autres bambins de son âge, enclins à aller jouer sur les bords du canal.

Institut Sévigné. — Six élèves de notre école supérieure de filles viennent de subir avec succès les épreuves pour l'obtention du brevet élémentaire.

Ce sont: Mlles Julia Boulogne, Marguerite Claerbout, Marthe Dehaene, Antoinette Dupanloy, Rosa Speder et Isaure Vasseur.

Ces succès scolaires rejaillissent sur le personnel enseignant de l'Institut Sévigné et, s'il y a lieu de féliciter les jeunes filles qui viennent de conquérir leur brevet, nous ne devons pas oublier les dévouées maîtresses qui les ont préparées aux examens.

Accident de roulage. — Hier matin, vers 10 h. 1/2, un camion attelé de deux chevaux, appartenant à M. Dervaux, camionneur, rue du Tilleul et conduit par M. Cyrille Vanoverbecke, passait boulevard Gambetta, lorsque en face le numéro 46, l'un des essieux se brisa. Le chargement consistant en 4000 kilos d'orge culbuta sur la chaussée.

Le service des cars a été entravé pendant 1 heure 1/2. Un service de transbordement a dû être organisé.

— Après midi, vers 4 heures 1/4, un camion chargé de viande, appartenant à M. Léon Dubruille, chevillieur, rue de l'Abattoir, passait rue de la Cloche lorsque l'un des chevaux fit un écart et alla se jeter contre la façade de M. Pruvost, épicier et marchand de fromages.

Deux carreaux et deux bouteilles placées derrière ont été brisés.

Expulsés. — Deux expulsés, un homme et une femme, ont été conduits hier à la frontière belge par la gendarmerie de Tourcoing.

Accidents de travail. — M. Jules Caillegue, 19 ans, employé chez M. Emile Lepiat et fils, filateurs rue de Guisnes, s'est fait une entorse au genou gauche en gravissant un escalier.

— M. Edmond Hoestecker, 22 ans, forgeron, au service de M. Paul Dufour, rue du Tilleul, a été blessé au [illegible] pendant son travail.

— M. Albert [illegible], 21 ans, homme de peine au peignage de [illegible], a eu le pied droit comprimé contre le [illegible] des balles de laines.

— M. Ive [illegible], 32 ans, [illegible] chez M. Henri Masureux, [illegible], rue du Conditionnement, a reçu un coup de pied de cheval sur la cuisse droite.

LANNOY

LYS-LEZ-LANNOY

Descente du parquet. — Hier après-midi, M. Delalé, *juge d'instruction*, accompagné de son greffier, M. Bastoen, est descendu à Lys, pour continuer son enquête au sujet de l'attaque dont a été victime, dans la journée de jeudi 11 courant, le douanier Darthot Gustave, de la part de J.-Bte Janssens et de ses fils Léopold et Louis.

M. Delalé, après avoir entendu Darthot et son collègue Dupont David, a interrogé les membres de la famille Janssens, deux jardiniers de M. Bouteaux ainsi que le capitaine des douanes Moury.

Son enquête terminée, M. Delalé est retourné à Lille.

Tous les inculpés seront traduits en correctionnelle.

LILLE

Soutiens de famille. — La commission chargée d'examiner les demandes formées par les conscrits à l'effet d'être dispensés à titre de soutiens de famille, s'est réunie à la Préfecture mardi et mercredi sous la présidence de M. Grandi, vice-président du Conseil de préfecture.

Cette commission qui était composée de MM. le général Lever, commandant la subdivision de Lille; Deloffre, Lepeuple, Jules Sirot, conseillers généraux, et Ledoux, conseiller d'arrondissement, a examiné 800 demandes et a accordé 370 dispenses.

L'affaire Sohier. — M. Davaine, juge d'instruction, poursuit activement son enquête au sujet de la mort du brigadier Sohier. De nouveau, il a entendu, hier, MM. Bétiford et Herbaut. Comme la première fois, ces messieurs ont déclaré avoir vu le malheureux brigadier prendre contact avec la foule et avoir vu également les manifestants le repousser brutalement.

M. Jantet, professeur à la Faculté catholique, a déclaré n'avoir vu le brigadier Sohier qu'au moment où il était étendu sur le sol.

Le « Denier à Dunkerque ». — Le voyage annuel offert par le *Denier des Ecoles Laïques* aux élèves ayant obtenu le certificat d'études est fixé au jeudi 9 juillet.

Les congrégations. — Hier dans la journée M. Lavergny, fondé de pouvoirs de M. Ménage, liquidateur des biens congréganistes s'est présenté rue de Roubaix, 45, chez les dames de *la Retraite*, puis, rue d'Angleterre, 18, chez les sœurs de Notre-Dame de la Treille, et enfin, rue St-Sauveur, 23, chez les frères de St-Vincent-de-Paul.

Comme leurs coreligionnaires, les supérieurs de ces diverses congrégations ont demandé à aller en référé.

Le référé aura lieu aujourd'hui à onze heures et demie devant le tribunal.

M. Lavergny se rendra bientôt à Lomme, Bondues, Roncq et La Bassée pour exécuter la même mission.

Le lieutenant Labitte remis en liberté. — Nous avons dit que Mlle X..., la fiancée du lieutenant Labitte, arrêté dans les circonstances que l'on sait, avait présenté à M. Delalé, juge d'instruction, les factures acquittées de tous les commerçants qui avaient fait des livraisons à cet officier en non activité et que, par conséquent, le délit d'escroquerie était désormais écarté dans cette affaire. Il ne reste plus que le crime de faux.

Or ce crime ne semble pas exister. Seul l'article 162 du Code pénal, qui est ainsi conçu, serait applicable en l'espèce : « Les faux certificats de toute nature et d'où il pourrait résulter, soit lésion envers des tiers, soit préjudice envers le Trésor public, seront punis, suivant qu'il y aura lieu, d'après les paragraphes 3 et 4 de la présente section ».

Mais il faut remarquer que Mlle X... ne se plaint pas, puisqu'elle serait encore disposée, à l'heure actuelle, à se marier avec le lieutenant Labitte. Il n'y a donc pas de lésions envers elle pas plus que pour le Trésor.

Quoiqu'il en soit, le lieutenant Labitte a été remis en liberté provisoire hier matin à 11 heures 1/2.

Importantes arrestations. — Sous ce titre, nous avons annoncé que M. Jérôme, chef de la sûreté, avait arrêté dans la journée de jeudi, une bande de jeunes gens âgés de dix-sept à vingt-et-un ans.

Après un séjour de vingt-quatre heures à la prison de La Madeleine, ces malandrins qui sont les nommés Marlière André, les frères Baron, Vancheul, Van Melle Arthur, Van Win André, titulaires de plusieurs condamnations, ont été conduits au bureau de la sûreté où ils ont été interrogés.

Deux jeunes filles qui se trouvaient dans la cafe ont été relâchées.

Des perquisitions opérées au domicile de quelques comparses ont amené la découverte d'une assez grande quantité de chaussures.

Les jeunes cambrioleurs ont avoué que ces objets avaient été dérobés, il y a environ trois semaines, chez M. Pladys, cordonnier, rue du Moulin, à La Madeleine.

Ce vol, estimé à deux cents francs environ, semble être le plus important.

On a retrouvé également des haches, des marteaux, des vêtements dérobés dans une villa à La Madeleine et appartenant à M. Hocquet, demeurant 25, rue de Paris à Lille.

Ces jeunes voleurs qui, selon toutes probabilités sont les auteurs d'autres vols aussi importants, seront prochainement déférés au parquet.

L'arrestation de plusieurs receleurs paraît imminente.

En jouant. — Edouard Museux, âgé de 4 ans, dont les parents demeurent rue d'Artois, 131, s'amusait avec plusieurs de ses camarades en face de sa demeure, lorsqu'en courant il buta contre le trottoir et tomba.

Dans sa chute, le garçonnet s'est fait à la tête une blessure peu grave.

LE NORD

AVESNES

Un chien enragé à Hautmont

Le jeune Carlier Horace, dont le père est garçon-brasseur chez MM. Catlet, passait près de la niche du chien de la maison, animal très méchant, de l'espèce des chiens-loups. La bête sauta sur l'enfant; d'un coup de gueule, elle lui enleva la joue gauche; d'un autre, la partie inférieure du nez, et cette seconde blessure intéresse un peu la paupière inférieure. Outré de colère, M. Carlier père tua l'immonde animal à coups de bêche. Un vétérinaire, M. Delsaut autopsia le chien et constata qu'il était atteint d'*hydrophobie*.

Le pauvre petit Carlier Horace a été de suite dirigé sur l'institut Pasteur.

Affreux accident à Sous-le-Bois

Un jeune ouvrier de l'usine de Senelle-Maubeuge (anciens Hauts-Fourneaux du Nord) a été surpris par une barre de fer rouge sortant du petit train. Cette barre rougie l'a pour ainsi dire traversé de part en part. Le malheureux poussait des cris épouvantables.

Il a été transporté à l'hospice de Maubeuge dans un état qui ne laissait guère d'espoir. En effet, on nous apprend en dernière heure que le pauvre garçon est mort dans d'atroces souffrances.

BAVAI. — Hier, le camion de M. Cariot, brasseur à Eugnie, revenant d'Hergies quand, passant sur le pont de roc à Houdain, il dut se ranger sur le côté pour laisser passer une autre voiture. Dans ce mouvement les chevaux de M. Cariot s'étant approchés trop près du bord du pont, tombèrent dans la rivière avec un des conducteurs. Seul l'un de ces chevaux a pu être retiré. Quant au conducteur il en a été quitte pour la peur.

TRÉLON. — *Lutte entre douaniers et fraudeurs.* — Mardi dernier, pendant la nuit, MM. Rogé, lieutenant des douanes, le brigadier Bocquet, les préposés Colart-Poquet, Wertaux, Mennant, de la brigade de Trélon, ont attaqué une bande de quatre fraudeurs et en ont arrêté deux : les sieurs Salmon Gaston, Sencier Zéphirin, porteurs de [illegible] de café et 5 kilos de tabac belge.

Au cours de l'attaque, le brigadier Bocquet, en voulant arrêter le redoutable Doquiert Edmond, sujet belge, habitant Trélon, a reçu deux formidables coups de gourdin sur la tête, le blessant sérieusement dans la lutte ; l'agent et le fraudeur roulèrent sur le sol ; ne parvenant pas à se dégager de l'étreinte du brigadier, le fraudeur lui appliqua un violent coup de tête dans l'estomac et prit la fuite, abandonnant son sac de café et laissant le malheureux sergent étendu sans connaissance.

Au bout de quelques instants, le lieutenant et les autres douaniers revenant sur le lieu de l'attaque avec leurs prisonniers trouvèrent leur brigadier évanoui, assommé et couvert de blessures; ils s'empressèrent autour de lui et l'aidèrent à gagner la maison la plus proche où des soins lui furent donnés, il a pu ensuite être reconduit en voiture à son domicile. M. le docteur Huart qui a visité le blessé, a relevé de multiples blessures dont plusieurs sont graves, mais ne mettent pas ses jours en danger.

Les prisonniers ont été remis entre les mains de la gendarmerie ; tant qu'à Docquiert il n'a pas reparu à son domicile.

FOURMIES. — *Commencement de grève.* — Hier vendredi après-midi, une cinquantaine de tisseurs et tisseuses de l'usine la « Sans Pareille » appartenant à MM. Jacquet, à Fourmies, se sont mis en grève réclamant une augmentation de salaire. Les grévistes sont calmes.

A demain des détails.

PAS-DE-CALAIS

BETHUNE

L'assassinat d'Angres-Liévin

L'autopsie du cadavre

Commis par le parquet de Béthune, Monsieur le docteur Hanseval, médecin-légiste à Béthune a pratiqué jeudi soir dans une des salles de l'Ecole des filles d'Angres, l'autopsie du cadavre du malheureux César-Louis Desailly, assassiné mercredi soir dans les circonstances que nous avons relatées.

Le docteur Biat de Liévin assistait à l'opération de laquelle il résulte que le mineur Gustave Dillon a, au cours de la rixe, porté quatre coups de couteau à son adversaire dont deux mortels, l'un qui a traversé le cœur de part en part et l'autre qui a perforé les intestins. Les deux autres coups ont été portés dans le dos.

Les obsèques de la victime

Au milieu d'une nombreuse affluence ont eu lieu vendredi matin à neuf heures les funérailles du jeune Desailly dont la famille compte de vives sympathies dans la commune.

Les regrets de l'assassin

Sous bonne escorte, l'assassin a été de la chambre de sûreté de la gendarmerie de Liévin transféré à la prison de Béthune où M. le Procureur de la République lui a aussitôt fait subir un premier interrogatoire.

Au cours de son interrogatoire, Dillon a manifesté les plus vifs regrets d'avoir frappé mortellement son camarade Desailly ; il dit avoir agi, la chose est exacte, sous l'influence de la boisson.

Tentative de viol à Billy-Berclau

Avant-hier jeudi, vers cinq heures de l'après-midi, la petite Suzanne Lemire, fille de Benoist, travaillait dans un champ de betteraves appartenant à son père, mineur à Billy et situé sur la route de Billy à Douvrin, quand un individu de nationalité belge et repasseur de ciseaux de son métier vint à passer. Il l'interpella par des propos orduriers, la petite fille, à seule fin de l'éloigner, répondit en tremblant que son père était là. Cet individu, n'écoutant que ses mauvais instincts, s'avança dans les champs et supplia cette enfant de se donner à lui. Celle-ci refusa. Furieux, cet ignoble belge lui donna quelques coups de poing, puis l'entraîna, en la tirant par les cheveux, dans un fossé non loin de là et la menaça de la tuer si elle criait. Il allait assouvir sa vilaine passion sur la fillette plus morte que vivante, quand, heureusement une sœur de la fillette arriva.

A sa vue, l'odieux personnage prit la fuite vers Douvrin. Dans l'intervalle sa sœur alla chercher du secours. Aussitôt l'affaire connue, toute la population se mit à la poursuite de cette brute, qui fut arrêtée sur la route d'Hulluch par une cinquantaine de personnes qui le trouvèrent couché dans un champ de blé.

Un gendarme de la brigade de Cambrin qui passait par là à ce moment s'assura de cet individu qui aurait été lynché par la population indignée sans son intervention. Le belge a été dirigé directement sur la prison de Béthune.

C'est un individu âgé d'une vingtaine d'années. Il a déjà été condamné pour coup de couteau donné lors de la dernière grève à Bully-Grenay.

FINANCES

Paris, le 26 juin 1903.

Au lieu de leur achat habituel, les Caisses ont vendu aujourd'hui pour près de 9 (00 francs de rente.

Si ce dernier point d'appui vient à lui manquer, on peut se demander avec inquiétude à quel niveau elle tombera, puisque déjà le 3 0/0, que nous laissions hier à 96.87, finit aujourd'hui à 96.62, en nouvelle perte de 25 centimes.

Naturellement cette faiblesse persistante et accentuée de la Rente Française se répercute à différents degrés sur le reste de la cote.

L'Extérieure recule à 89.85 ; le groupe Ottoman est lourd.

Les Sociétés de crédit sont hésitantes. Le Crédit Foncier fléchit à 677.

Au comptant, on enregistre des demandes de plus en plus suivies sur les obligations 5 0/0 or du Chemin de fer de Victoria-Minas, qui finissent à 382 fr.

En Banque, les Etains de Malaisie sont fermes à 115 fr. L'action Est de Charleroi est intéressante à 180 fr. Les Mines de fer de Fillols s'échangent à 242 fr. La Kokomba est demandée à 32 fr. La Cassinga a continué sa fermeté à 61.50, avec un courant très actif de négociations sur le marché au comptant.

Les Chemins Français sont lourds.

L' « OFFICIEL »

Tourcoing. — *Dans les postes.* — En exécution des lois relatives aux emplois accordés aux sous-officiers rengagés, M. Schoemacker, ex-adjudant au 2e régiment d'artillerie en retraite, est nommé commis d'exploitation aux postes et télégraphes de Tourcoing.

LE SPORT

VÉLOCIPÉDIE

Union cycliste du Nord

La nouvelle Société régionale qui compte actuellement un millier de membres accorde *la libre entrée en Belgique* à tous les cyclistes voulant faire partie de la Société, moyennant 1 fr. 50 pour un an.

Les adhésions sont reçues au café Bruno, 1, rue du Grand-Chemin, à Roubaix.

TIR

La Madeleine. — Nous rappelons aux amateurs de tir le grand concours populaire à la carabine Flobert offert par la société de tir La Madeleinoise à l'occasion des fêtes du 28 juin, en son stand 89, rue de Lille. Le tir sera ouvert de 9 heures à 1 heure et de 3 à 8 heures.

Concours départemental de tir de Bondues

Le concours départemental de tir de Bondues a été particulièrement brillant dimanche dernier. Plus de 800 cartons ont été tirés.

On cite de belles séries des tireurs d'élite Wibaux, Carrez, Pino de Tourcoing, Crépel, de Roubaix, Prouvost, vice-président de la Société de Bondues, etc.

Dimanche 28 juin, le concours continue. Les adhésions annoncées sont de plus en plus nombreuses. Citons : l'Association, les Sociétés de tir et de gymnastique du Flocon, à Tourcoing, etc..., etc...

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 26 juin 1903

Présidence de M. Chancel, vice-président. — Assesseurs : MM. Regert et Levé, juges. — Ministère public : M. Prémicourt.

Une brute

Louis Evrard, âgé de 26 ans, journalier à Lille, avait eu pour maîtresse une jeune couturière, Hortense Hennin, demeurant rue de Fives. La brouille s'étant mise dans le faux ménage, une rupture se produisit, que suivirent des violences de la part de l'ancien amant.

Hortense Hennin vit le moment venu de se mettre sous la protection de la police et se rendit au commissariat pour signaler ces faits. Evrard, appelé en sa présence, reçut de ce commissaire une invitation au calme des mieux sentie, lorsque, dans le couloir même, en sortant, il se rua sur sa malheureuse avec de telles violences qu'elle eut une épaule luxée et faillit perdre un œil.

Le Tribunal accorde à Evrard six mois de prison pour se calmer.

Vol au dormeur

Marcel Culleries, âgé de 27 ans, devrait bien pourtant s'abstenir de tout délit, puisqu'il sait qu'il est sur le seuil de la relégation et qu'il lui reste à *peine un pas à faire pour y avoir accès.*

Mais la tentation fut, paraît-il, plus forte que la peur qu'il manifeste à gros sanglots, lorsqu'il aperçut rue Dupuytren son camarade Léon Daereumaux endormi du sommeil du juste. Sa montre qu'il entendait tictaquer dans sa poche l'énerva à ce point qu'il se sentit dans la nécessité de s'en emparer.

Après plaidoirie de M. Danjou, le tribunal épargne une dernière fois à Culleries la terrible relégation, *mais lui inflige, en outre des trois mois de prison réglementaires, deux ans d'interdiction de séjour.*

Autre relégable

De même, mais sans interdiction de séjour, échappe au grand danger Jacques Courtain, âgé de 35 ans, de Lille.

Mais Courtain ne pleure pas comme l'autre: il est familiarisé avec les périls les plus sérieux, ayant *été condamné à mort par un conseil de guerre,* alors qu'il cachait sa nationalité belge sous l'uniforme de la légion étrangère.

Courtain, sa peine commuée et rendu à la vie civile, n'a pas perdu ses tristes habitudes de délinquer sans cesse. L'autre jour, apercevant une bicyclette au repos, il l'enfourche et disparaît avec.

Mais le fâcheux tournant est là qui l'enverrait rouler au diable, si après plaidoirie de M. E. Spriet, le tribunal ne se contentait de trois mois d'emprisonnement. Il va sans dire que Courtain répondait accessoirement du délit d'infraction à un arrêté d'expulsion.

AFFAIRES DIVERSES

Emérantienne Dhont, 19 ans, journalière au Tonquet, fraude, 3 mois, 500 fr. — Estantine Dhont, 22 ans, journalière, fraude, 3 mois, 500 fr. — Jeanne Pollet, 29 ans, port d'armes prohibées et ivresse, 25 fr., 5 fr. — Victor Vandenbussche, port d'arme, 3 jours, sursis — Emile Buez, 53 ans, mendicité, acquitté — Louis Hornain, 30 ans, de Seclin, vol, rébellion, 4 mois — Louis Spitael, 43 ans, apprêteur à Tourcoing, attentat aux mœurs, 4 mois, sursis — J.-B. Doutreligne, 22 ans, de Lys, coups, 4 mois, sursis — Clovis Lesage, 27 ans, journalier, 5 mois — Henri Lesage, 20 ans, 3 mois, et Louis Impens, 28 ans, 3 mois, vol à Mouvaux.

Jeux du Nord

COLOMBOPHILIE

Tourcoing (Blanc-Seau). — La société colombophile Les Amis Réunis, établie chez M. Eugène Destrebecq, cabaretier rue des Villas, 86 (après du fort Pouchain), a l'honneur d'informer MM. les amateurs dont le pigeonnier est situé dans un rayon de 6 kilomètres (clocher du Blanc-Seau pris comme centre) son *grand concours de semaine* le mardi 30 juin 1903 sur Chantilly.

100 fr. prix d'honneur repartis en 5 prix de 10 fr. et 10 prix de 5 fr. aux 15 premiers pigeons constatés. Plus un service de table de 74 pièces, à la première série de trois pigeons non désignés et un régulateur à sonnerie à la première série de deux pigeons non désignés.

Le même pigeon ne peut participer qu'à une seule *des deux séries.*

En dehors du concours, il sera joué un beau service de table de 74 pièces parmi une poule supplémentaire de 0,10 cent. par pigeon à la première série de 2 pigeons non désignés.

La mise est fixée à 1,50. Convoyeur M. Dedoncker. Régleur M. Walleys.

Poule unique à 0,10, à 0,25 par 40 inscriptions; 0,50 par 20, 1,00 par 10, 2,00 par 8, 3,00 par 7, 5,00 par 6, 1,00 par 5.

Coordonné système Boullet. Constateur obligatoire.

Mise en paniers lundi de 4 à 7 heures soir.

Le lâcher aura lieu de façon à ce que l'arrivée se fasse de 8 heures à 8 heures 1/2 ou de midi à midi et demie en cas de mauvais temps.

Conditions générales des Deux Roubaisiennes.

BIBLIOGRAPHIE

La Revue Bleue, revue politique et littéraire, paraissant le samedi, fondée en 1863, 41 bis, rue de Châteaudun, directeur M. Félix Dumoulin.

Sommaire : Sully Prudhomme, de l'Académie française, La prose, la poésie et les vers — Georg Brandès, Gœthe et l'idée de liberté. I — Emile Faguet, de l'Académie française : Droit conjugal — Henri-Frédéric Amiel : Lettres de jeunesse. III. — Dr Toulouse : Le titre de notoriété — Léon Tolstoï fils : Aspirations, roman. VI — J. Ernest-Charles : La Vie littéraire ; Jeunes romanciers — Paul Flat : Théâtres : Comédie-Française : « Médée », drame de M. Catulle Mendès ; Tables des auteurs et des *matières du premier semestre 1903.*

Prix du numéro : 60 centimes. — Prix de l'abonnement à la Revue Bleue : Départements et Alsace-Lorraine 3 mois 10 fr., 6 mois 18 fr., un an 30 fr.

TRIBUNE PUBLIQUE

Tourcoing, le 23 juin 1903.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai lu il y a une quinzaine de jours dans un *journal une réclamation concernant une vieille* maison située rue de Roubaix, près de l'établissement de M. Malard.

Le signataire de la lettre se plaignait avec juste raison de la mauvaise odeur qui s'en dégageait, par le mauvais vouloir du propriétaire qui doit la nettoyer convenablement et la clôturer de même.

J'engage les personnes libres de leur temps à aller admirer cette maison digne des ruines de Pompeï.

Je ne puis comprendre qu'on puisse tolérer l'existence d'une telle propriété en plein centre de la ville de Tourcoing, si réputée, par les villes voisines elles-mêmes, pour sa propreté. Il est certain que la commission de salubrité ignore cette situation, car elle est trop soucieuse du bien-être des habitants pour qu'il en soit autrement.

Il est bon de signaler en passant à la police que cette maison est un repaire de rôdeurs de frontière qui y passent quelquefois la nuit et compromettent la sécurité des passants.

Comptant sur votre bon accueil pour insérer la présente, recevez, Monsieur, mes salutations très distinguées.

Un passant.

LA TEMPÉRATURE

177 — SAMEDI 27 JUIN — 188

Lever du soleil, 4 h. 00 — Coucher, 8 h. 05.

Lune. — Lever à 6 h. 53 m.; coucher à 9 h. 33 s. 3e jour de la lune.

Temps probable : Un temps chaud et beau est probable.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Du 26 juin

Baromètre à 8 h. du matin : 767mm07.

Hausse : 3mm88.

Direction du vent : O.

Etat du ciel : Pur.

Températures extrêmes : minima 9°06, maxima 29°0.

Programmes des Spectacles et Concerts

VILLE DE TOURCOING

Concerts publics d'Été. — L'Harmonie La Fraternelle, exécutera le dimanche 28 juin 1903, à 5 heures du soir, sur le kiosque de la Place Thiers, les morceaux suivants :

PROGRAMME

1. Vive la Ligue, allegro, Cavallié-Mastenet — 2. Elisabeth, ouverture, V. Turine — 3. Fantaisie Ballet, Louis Montagne — 4. Fillette et Grand'Mère, Bluette, J. Heymans — 5. Sous la Feuillée, Strauwen — 6. Péché mignon, Joly.

LES DUCASSES

Arrondissement de Lille

28 juin. — Lille (Saint-Etienne), Mons-en-Barœul, Gondecourt, Loos, Mons-en-Pévèle, Marquette, Illies, Templeuve, Bauvin, Lezennes, Lomme.

Arrondissement d'Avesnes

28 juin. — Bachant, Bas-Lieu, Cerfontaine, Colleret, Hargnies, Haut-Lieu, [illegible], Maubeuge (Faubourgs St Lazare et St-Jean), Sars-Poteries, Willies.

GUICHET DES RENSEIGNEMENTS

Réponses gratuites à toutes questions demandées par écrit

DROIT USUEL

Un ami du « Progrès » : Non, le pharmacien doit être présent ou remplacé par une personne ayant le diplôme de pharmacien.

Maître D.

ARMÉE ET MARINE

F. B. Canton, Haubourdin : Il y a des examens assez sérieux à passer. Nous ne connaissons pas le programme, mais nous savons que les candidats doivent compter au moins deux années de grade de sous-officier et être reconnus aptes à faire un officier. La connaissance d'une langue étrangère n'est pas obligatoire. La durée des cours à l'école est d'un an.

Colonel B.

AFFAIRES DIVERSES

Un lecteur ami des arts : Nous ignorons ce concours et ne croyons pas qu'il ait eu lieu. — *Un lecteur du « Progrès »* : 1° Dunkerque, croyons-nous ; 2° 1 franc et 20 francs ; 3° Oui, ça n'a rien de commun que le hasard ; 4° A l'un comme à l'autre on se ruine neuf fois sur dix. — *A. V. R.* : Présentez-vous à l'Etat-Civil ; vous aurez gratuitement tous *les renseignements qui vous sont nécessaires.*

LE FACTEUR.

CONVOCATIONS

Du 28 juin

Roubaix. — *Association des anciens élèves de l'Ecole nationale des Arts Industriels.* — Le groupe Tissage se réunira le dimanche 28, à 10 h. 1/2 du matin.

Ordre du jour : Compte-rendu des travaux du comité ; Excursion à Calais (ville et dentelles).

Etat-Civil de Roubaix

Du 26 juin

Naissances. — Georges, Santens, r. de Naples 85, c. Gyselenck 2 — Marie Vanderschelder, r. Fourcroy 47 — Louis Brunin, Grande Rue 207.

Mariage. — Entre : Julien Lenoir, 28 ans, cocher, rue Nain 32 et Marie Mangin, 27 ans, couturière, r. Ste-Thérèse 19.

Décès. — Henri Delporte, 69 ans, chapelier, contour St-Martin 3 — Sophie Bondens, couturière, r. Barbe-d'Or, c. Wagnon 8.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 26 juin

Naissances. — Henry Louis, r. de la Latte 44 — Verschae de Paul, r. de l'Epine — Nuttens Alice, r. de la Bourgogne — Dupont Marcel, r. de Dunkerque — Haquette Germaine, r. du Clinquet 42.

Décès. — *Dewaegemacker Hortense*, 68 ans, r. de Renaix 16 — Dewavrin Edouard, 67 ans, r. Jeanne-d'Arc — Duterte Sophie, 82 ans, r. de la Cité 57.

CONNAISSANCES UTILES

Pourquoi les enfants sont-ils nerveux ? — Les enfants peuvent être physiquement très forts et bien portants et être en même temps très nerveux et très sensibles.

Les nerfs des enfants sont beaucoup plus délicats que ceux des adultes. A sa naissance, le cerveau d'un enfant est plusieurs fois aussi gros — toute proportion gardée — que lorsque sa croissance est finie, et le système nerveux y correspond.

A sept ans, le cerveau d'un enfant est presque aussi lourd que lorsqu'il sera adulte et ses autres organes n'ont pas même atteint la moitié du poids qu'ils auront plus tard.

Dans l'enfance aussi la matière cérébrale est une pulpe molle capable de gouverner les fonctions du *corps seulement dans des conditions* favorables.

Il ne faut donc pas s'étonner que les enfants soient souvent sensibles et nerveux, qu'ils tremblent au moindre bruit, qu'ils aient peur dans l'obscurité ou quand ils sont seuls.

Tous ces symptômes sont nerveux et disparaissent avec le temps... Mais, hélas ! trop souvent un traitement peu sage des parents ou des nourrices peut les augmenter et ruiner la santé de l'enfant.

Bonhomme FRANKLIN.

Mouvement du port de Dunkerque

Sur rade

Iquique, 4 m. Atlantique, 2170 Bourgain, nitrate.

Entrées du 24 Juin

St Malo, v. Léon, 311, c. Porcin, div., Leroy.

St-Nazaire, v. Ville-d'Arras, 874, Evrard, div., Hecque.

Londres, v. ang., Cathcartpark, 426, Marckey, lège.

du 25 Juin

Lorient, v. Marie, 415, c. Bodo, div., Hecquet.

Brest, v. Ville-de-Bordeaux, 721, c. Paivedeau, div., Hecquet.

Rotterdam, v. Amiral-L'Hermite, 62, Zonnequin, div., Debaecker.

Goole, v. ang., Pearl, 403, div., Alibert.

Rotterdam, rem. holl., Pomme.

Bilbao, v. San-Martin, 744, c. Serigoureux, minerai, Société Denain-Anzin.

Bombay, v. ang., Idar, 2595, div., Debaecker.

Gravelines, g. holl., Worwaarts, 71, lège, Paris.

du 26 Juin

Morlaix, sl. Estelle-Léon, 57, c. Miquart, lest.

Toulechéry, sl. Nathalie, 55, c. Coudoux, lest.

Douvres, sl. ang., Carisbrooke-Castle, 65, c. Cooiman, lège, Debaecker.

Par, v. ang., Foy, 9, c. Keest, kaolin.

Rotterdam, rem. holl., Zwartsee.

Iquique, 4 m. Jacqueline, 2116, André, nitrate, Fayol.

Sorties du 24 Juin

Londres, v. ang., Auricula, 412, Davies, div., Morel.

Boulogne, v. Saint-Jean, 244, c. Buléon, div., Cie Brestoise.

Du 25 Juin

Cherbourg, v. Jean-Bart, 361, c. Agostay, div., Debaecker.

Hull, v. ang., Cito, 317, Cramp, div., Debaecker.

Sunderland, v. dan., Peter-Berg, 1148, Petersen, lège, Alibert.

Hambourg, rem. holl., Pooiz e.

du 26 Juin

Nantes, v. Cette, 545, c. Kerjean, div., Leroy.

Blyth, v. ang., Duchess, 71, c. Hill, lège, Duchateau.

Cherbourg, v. Emile, 470, c. Moulent, charbon, Beck, arm.

Shields, rem. holl., Zwartsee.

Shields, 4 m., Pacifique, 925, Jean, lège, Fayol.

Boulogne, v. Ville-de-Lille, 539, c. Vanhille, d., Hecque.

Bordeaux, v. Ville-de-Rochefort, 1185, Cassus, div., Hecquet.

AGRICULTURE & COMMERCE

Marchés de Paris

Bourse commerciale du 26 Juin

DEPECHES DE 1 HEURE 15

	25	26		24	25		25	26
Farines			**Avoines**			**Sucres**		
Cour.	45 50	46 5?	Cour.	16 25	16 25	Cour.	35 85	35 65
Proch.	45 [illegible]	[illegible]	Proch.	16 [illegible]	[illegible]	Proch.	31 25	31 23
J.-A.	45 70	45 70	J.-A.	14 [illegible]	[illegible]	J.-A.	33 [illegible]	33 90
4 dern.	37 75	[illegible]	4 dern.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
4 oct.	37 25	37 2?	4 nov.	—	—	4 nov.	—	—
4 pr.	3?	3?	**Lin. Colza**			**Esprits**		
Blés			Cour.	51 [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cour.	2? 70	[illegible]	Proch.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Proch.	[illegible]	[illegible]	J.-A.	52	[illegible]	J.-A.	[illegible]	[illegible]
J.-A.	21 20	21 3?	4 dern.	52 25	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
4 dern.	22 60	22 65	4 pr.	—	—	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Seigles			**Colza**			4 oct.	36	36
Cour.	14 [illegible]	[illegible]	Cour.	[illegible]	[illegible]	4 pr.	[illegible]	[illegible]
Proch.	16 25	16 2?	Proch.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
J.-A.	16	16	J.-A.	53 25	[illegible]	Raf.	[illegible]	[illegible]
4 dern.	15 50	15 [illegible]	4 dern.	54 [illegible]	[illegible]	Cassé	[illegible]	[illegible]

Cours de clôture du 26 Juin

[illegible]

Marché aux Bestiaux gras d'Aix

26 Juin

Prix au kilogramme pour le gras

Veaux gras	1 53	1 32	[illegible]	[illegible]
Petits veaux	1 [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vaches	20	65	51	35

PETROLE

Anvers, 26 juin

[illegible]

COTONS

Le Havre, 26 juin. — [illegible]

[illegible]

New-York, 25 juin. — [illegible]

Liverpool, 26 juin. — Ventes probables : 8,000 b. — Marché soutenu. — Futurs : Baisse 2 à 4 points sur rapproché.

Bourse de Lille

Du 26 juin 1903

Actions minières

[illegible]

30 juin : Courrières, 4 ; Douchy, [illegible] ; [illegible] ; Union Générale du Nord, 10 ; Banque Régionale du Nord, 2 50 ; Banque Verley, Decroix et Cie, [illegible] ; Léon Bréant et Cie, 17 50 ; [illegible] ; Banque P. Davilder et Cie, 11.

BOURSE DE PARIS

26 JUIN 1903

[illegible]

Bourse de Bruxelles

Du 26 juin 1903

[illegible]

Le Gérant : A. LECLERCQ.